



## AUTOMAQUILLAGE SPÉCIAL PEAUX MATURES

**Avec le temps, le visage change : peau plus sèche et plus fine, manque d'élasticité, de fermeté et d'éclat, apparition de taches, rides et ridules, etc. Les peaux matures présentent des particularités, elles ont donc besoin d'un maquillage adapté. Le maquillage est alors un atout essentiel grâce auquel vous saurez vous mettre en valeur. Venez apprendre les gestes des professionnels et faites du maquillage votre allié au quotidien !**

### Public concerné

Les femmes mûres dont la peau et le visage ont changé, qui veulent apprendre à se maquiller en conséquence et souhaitent acquérir les bons gestes et connaître les conseils et trucs des pros.

### Pré-requis

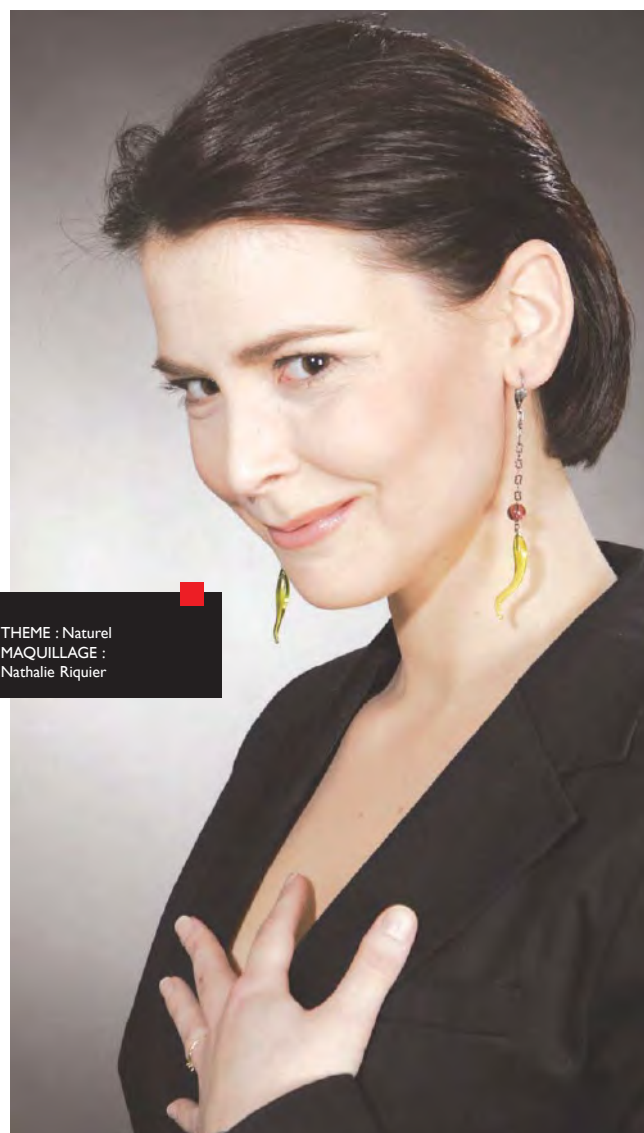
Aucun

### Objectif

- Acquérir la connaissance et les techniques de base du maquillage.
- Connaître et savoir utiliser les produits de maquillage.
- Savoir mettre en valeur vos caractéristiques physiques grâce au maquillage.
- Savoir vous maquiller de manière adaptée aux circonstances (privées et professionnelles).

### Durée

2 modules indépendants de 4 heures chacun, soit 8 heures au total.



THEME : Naturel  
MAQUILLAGE :  
Nathalie Riquier

## Programme

### • Module 1

#### Une peau mature parée pour le jour !

- 1) Les spécificités de peaux matures :
  - Définition et particularités,
  - Types de rides et langage des rides,
  - Produits, matériel et pratiques adaptés.
- 2) Démonstration et réalisation sur soi d'un maquillage jour :
  - Comment réaliser un maquillage de jour naturel,
  - Comment réaliser un maquillage de jour soutenu.
- 3) Les trucs et astuces du maquillage de jour :
  - Les conseils de pro livrés rien que pour vous.
  - Comment faire évoluer un maquillage de jour vers un maquillage de soir ?

### • Module 2

#### Une peau mature parée pour le soir ! (Il est recommandé d'avoir suivi le module 1 pour suivre ce module)

- 1) Comment réaliser un maquillage de soir sophistiqué ?
- 2) Comment réaliser un maquillage de soir événementiel ?
- 3) Comment réaliser un maquillage festif ?

### Mise à disposition du matériel

- Viséart : base de maquillage.
- Numeric Proof (France) : palette de correcteurs, fonds de teint sticks et fluides, poudres libres, poudres compactes, palette de fards secs, base, démaquillant, palette de rouges à lèvres, faux cils et paillettes). Pinceaux et éponges.
- Mascaras, crayons sourcils et bouche, blushs Ben Nye (USA).  
Les produits et matériels sont fournis aux participants au premier module de participation. Au terme de celui-ci, les pinceaux et éponges (valeur 41,80 Euros) leur sont alors acquis de manière définitive et serviront pour les modules suivants auxquels ils participeront.



THEME :  
Maquillage naturel (à gauche)  
Maquillage sophistiqué (à droite)  
MAQUILLAGE : Tiffany Gilles

### Tarif

90 Euros par module.  
En cas d'accès direct au module 2, facturation de 41,80 Euros en sus du prix du module.

### Effectif

12 personnes maximum

### Formateur

Maquilleur professionnel

Des formations sur mesure peuvent être établies sur demande. Contactez Florence CAPEL au 01 44 08 11 48

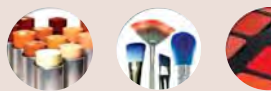


ITM - 9, rue des Arènes de Lutèce - 75005 Paris ☎ 01 44 08 11 44 - www.itmparis.com

## FICHE D'INSCRIPTION

# Les Ateliers

MAQUILLAGE  
& CRÉATION ITM



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Profession : .....

Niveau d'études (si étudiant) : .....

Société (si atelier suivi dans le cadre professionnel) : .....

Adresse société : .....

Contact : .....

Téléphone : .....

INTITULÉ : .....

Module(s) (si modules) : .....

Dates souhaitées : .....

### PAIEMENT

Le paiement des stages s'effectue par avance et en totalité par chèque à l'ordre d'ITM. Vous recevrez une confirmation de votre inscription à réception de votre règlement.

### CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation au minimum 15 jours avant la date de début du stage par lettre recommandée avec AR, votre paiement pourra vous être remboursé par chèque dans son intégralité. Passé ce délai, la totalité du paiement restera acquise à ITM.